

Scénario 1 : Des usages du sol sectorisés par une spécialisation des enjeux

Nous sommes en 2060... Les politiques publiques ont concouru à sectoriser les vocations du sol et à optimiser ses usages. Ceux-ci se structurent autour de trois grandes unités paysagères. De grandes plaines végétales productives sont au cœur de tensions accrues. Que ce soit pour l'alimentation, les biomatériaux ou les bioénergies, les acteurs agro-industriels cherchent à contrôler et sécuriser leurs approvision-

nements. Les fonds de vallée, autrefois occupés par l'élevage et peu adaptés à l'agriculture mécanisée, ont été investis par une partie de la population souhaitant développer un habitat et une agriculture alternatifs. Ils sont devenus des réserves de biodiversité. Enfin, une trame urbaine se resserre autour de villes durables gagnant en hauteur. Parmi les sujets de tension, l'accès à l'eau pour les villes est au cœur d'âpres négociations.



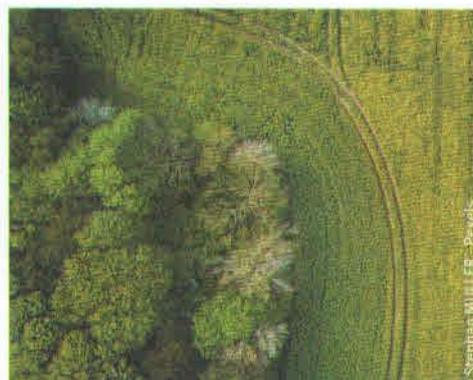
Scénario 2 : Des usages du sol redistribués par des réinvestissements locaux

Nous sommes en 2060... A l'échelle internationale, des réglementations ont orienté les grands flux économiques pour réduire la déconnexion entre économie réelle et financière, dans un contexte de pressions sur les ressources naturelles. Un nouvel ordre politique, décentralisé, s'est organisé. Les collectivités ont inventé de nouveaux outils pour travailler en coopération, sous la pression des initiatives citoyennes engagées localement dès les années 2020 par les jeunes générations.

Ces phénomènes conjugués ont abouti à un réinvestissement des campagnes. La Bretagne renoue alors avec une trame urbaine diffuse et le risque d'une nouvelle forme d'étalement. Le sol et ses ressources sont « ménagés » pour répondre, dans la proximité, aux besoins de ses habitant-es (se nourrir, se loger...). L'agriculture a accompli une révolution agro-écologique tandis que l'activité industrielle est redistribuée avec de petits ateliers artisanaux.

Scénario 3 : Des usages du sol libéralisés par une économie remodelée

Nous sommes en 2060... Les terres agricoles ont changé de mains au travers de montages sociétaires, au profit de sociétés d'investissement notamment, tandis que la course aux profits a conduit à des changements d'usages et de pratiques. De grandes surfaces agricoles ont été accaparées pour les productions énergétiques, plus rémunératrices que les productions alimentaires. Certaines terres ont alors perdu de leur potentiel agronomique. La Bretagne a tourné le dos à sa ruralité et les usages du sol reflètent la dynamique d'une nouvelle économie touristique, numérique, de la *silver economy* et des services en général, tandis que l'agroalimentaire recule. Très dense, un « croissant doré » s'étend du littoral sud au littoral nord, en passant par l'Ille-et-Vilaine.



Il attire les activités, la population active et l'habitat résidentiel et touristique. La puissance publique, affaiblie, n'a pu réguler ces mutations.